



Soucieux d'une intervention préventive auprès des partenaires ou perplexe face à une situation complexe?

Votre direction de santé publique est là pour vous !

Service de soutien VIH

Pour qui?

Tous les professionnels de la santé et les intervenants travaillant auprès des personnes vivant avec le VIH, dans des milieux cliniques ou des organismes communautaires.

Pourquoi?

Vous intervenez auprès d'une personne vivant avec le VIH et, malgré tout le soutien que vous lui apportez :

→ Elle n'est pas en mesure d'aviser tous ses partenaires sexuels ou de consommation.

Votre direction de santé publique peut :

- vous soutenir dans vos interventions auprès de la personne vivant avec le VIH (informations sur l'infection, les risques de transmission et la prévention, vaccination, prise en charge, etc.) ;
- intervenir auprès des partenaires que la personne vivant avec le VIH n'est pas en mesure d'aviser ;
- accompagner la personne vivant avec le VIH dans l'adoption de comportements sécuritaires pour éviter la transmission de l'infection.

→ Elle ne peut pas ou ne veut pas prendre les précautions nécessaires pour éviter de transmettre le VIH.

Votre direction de santé publique peut :

- évaluer le risque de transmission du VIH dans ces situations ;
- analyser les aspects de santé publique, les aspects cliniques, juridiques et éthiques ou tout autre aspect en cause relatifs à la personne vivant avec le VIH et à sa situation ;
- trouver des pistes d'intervention pertinentes concernant la personne vivant avec le VIH ;
- identifier les références professionnelles ou communautaires appropriées.

! Le VIH n'est pas une maladie à déclaration obligatoire (MADO). La direction de santé publique interviendra seulement si vous en faites la demande.

Un appel au service de soutien de votre direction de santé publique donne accès non seulement à l'expertise de ses professionnels, mais aussi, par leur intermédiaire, à l'expertise (juridique, clinique, éthique, de santé publique, etc.) de l'Institut national de santé publique du Québec, au besoin.

Principes d'intervention

- Approche de soutien qui **ne se substitue pas à vos rôles et responsabilités** (voir l'outil «[Soutenir la personne atteinte d'une infection par le VIH pour qu'elle avise ses partenaires: quatre étapes](#)»)
- Approche de santé publique axée sur la prévention, la protection de la santé de la population et la réduction du risque.
- Approche à intensité graduée auprès des personnes vivant avec le VIH selon le risque de transmission identifié : des mesures volontaires aux mesures plus contraignantes.
- Approche en toute confidentialité.

Pour nous joindre

Liste des numéros de téléphone des directions de santé publique
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/liste-directeurs-santepub.pdf>

Direction de santé publique du Centre intégré (universitaire) de santé et de services sociaux XXXXX

LOGO de la DRSP